

Actualités OFS



01 Population

Neuchâtel, août 2019

Démos 2/2019

Diversités et visibilité

Éditorial

L'altérité renvoie à ce qui est autre, à ce qui est étranger à une référence qui peut être l'individu, un groupe ou une société. Cette différence peut être plus ou moins visible et pose la question du «nous» et du «eux». La question identitaire est variable selon la manière dont on se définit et le groupe auquel on s'associe.

Ce deuxième numéro du Démos sur les **diversités et visibilités** se penche, dans le premier article, sur les personnes noires vivant en Suisse et la manière dont elles sont perçues par la population. Divers indicateurs, prenant en compte opinions, perceptions et stéréotypes de la population de la Suisse envers les personnes noires, sont présentés.

Dans le deuxième article, sont mises en avant les personnes qui utilisent ou connaissent le romanche. De par leur statut de minorité linguistique nationale, elles font l'objet d'une attention particulière. Ce numéro met en lumière les données les plus récentes à leur sujet. Il s'attache notamment à l'évolution, à la répartition structurelle et territoriale, ainsi qu'à l'utilisation du romanche dans différents contextes et dans les ménages avec enfant(s).

Le dernier article est une contribution externe du service statistique de la ville de Zürich. Son objectif est celui d'identifier les personnes qui utilisent la langue des signes et/ou souffrent d'une atteinte auditive. Étape par étape, l'étude s'appuie sur diverses sources disponibles et tente, sur cette base, de projeter une image de cette population.

Je vous souhaite une excellente lecture!

Fabienne Rausa, OFS

Sommaire

1. Noirs et Noires: à propos d'une minorité visible
2. La minorité linguistique romanche en Suisse
3. Langue des signes, troubles de l'audition et aides auditives

Informations complémentaires

Noirs et Noires: à propos d'une minorité visible

Bien que leur nombre a augmenté au cours des dernières années, peu de personnes noires vivent en Suisse. Le nombre exact n'est pas connu et difficilement calculable sans recensement des caractéristiques spécifiques de la population. On sait toutefois qu'elles constituent une minorité, dans le sens numérique. Bien que variable selon les régions, leur présence dans la société est rendue visible par la couleur de peau. À la différence d'autres minorités dont la différence avec la majorité n'est pas inscrite dans le corps, les Noirs et Noires ont une visibilité qui ne peut pas être occultée.

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) relève que les pratiques discriminatoires envers des groupes minoritaires ont une longue tradition. Si les ségrégations étaient d'abord justifiées par des considérations religieuses, c'est aux XVIII^e et XIX^e siècles qu'est apparue une idéologie qui répartit les personnes selon leurs attributs physiques, ethniques ou culturels et qui constitue des « races ». Cette idéologie a établi une hiérarchie entre les groupes. Elle a ensuite servi à justifier le colonialisme et les actions discriminatoires à l'intérieur des pays. Si la Suisse n'a pas eu de colonies, elle a toutefois hérité des représentations de cette époque durant laquelle une théorie des « races humaines » s'est développée. Dans ce cadre idéologique, les personnes noires sont placées en bas de l'échelle sociale (CFR, 2017).

En raison de leur couleur de peau, les personnes noires sont sujettes à la visibilité et, en raison de leur histoire, elles sont sujettes à des clichés et stéréotypes tenaces. Dans le quotidien, la visibilité et les représentations ont des conséquences: comme le relève la CFR dans une étude de 2017, les Noirs et Noires sont souvent confrontés à la stigmatisation, à la discrimination et au racisme. Elles sont particulièrement vulnérables dans l'espace public, l'accès au logement ou à l'emploi ou encore au contact avec la police.

Données, lacunes et définitions

Des discriminations envers les Noirs et les Noires se produisent en Suisse, mais peut-on les dénombrer? A-t-on des données empiriques? De manière générale, peut-on évaluer l'attitude de la population de notre pays envers les personnes noires?

Comme la plupart des pays d'Europe, la Suisse ne collecte pas de données ethniques (cf. encadré sur les statistiques ethniques). L'identification du groupe n'étant pas possible en l'absence de telles données, leur situation socio-économique (accès à la formation, insertion sur le marché du travail, pauvreté, accès à la santé, intégration, etc.) n'est pas appréhendée de manière empirique et quantitative. La discrimination structurelle est, de ce fait, elle aussi, difficilement saisissable.

Au niveau individuel, les cas de discrimination sont saisis en Suisse, par le biais des statistiques des condamnations sous le couvert de l'article 261bis du Code pénal (cf. encadré sur l'article 261bis du Code pénal suisse) et les statistiques de centres de conseils et aide aux victimes. Ces chiffres sont toutefois spécifiques et non exhaustifs (cf. encadré sur les statistiques des

Statistiques ethniques

La collecte de données ethniques au sein d'un pays soulève des enjeux de plusieurs ordres et renvoie notamment aux questions de définition des groupes. Établir une typologie ou une catégorisation des ethnies est complexe et sujet à la subjectivité. Contrairement à la nationalité qui est un critère objectif dans le sens politique et à travers l'existence des États, la différenciation des cultures doit se faire sur la base de plusieurs critères (langue, religion, histoire, culture, sentiment d'appartenance, etc.). Sachant que la couleur de peau ne suffit pas pour attribuer une personne à un groupe, la catégorie « Noir » est sans doute l'une de celles qui présente la plus grande hétérogénéité.

Statistiques des condamnations et statistiques des centres d'aide aux victimes

Les statistiques des condamnations sous le couvert de l'article 261 bis du Code pénal suisse (RS 311.0) sont spécifiques et non exhaustives: elles se focalisent sur une situation (discrimination), une décision juridique (condamnation selon la loi) et une décision individuelle (dépôt d'une plainte).

Les centres régionaux de consultations venant en aide aux victimes de discrimination collectent des données sur les victimes et les actes subis, en traitant le motif ethnique ou racial comme une cause isolée et, par conséquent, identifiable. Les chiffres obtenus via les centres ne dépendent pas d'une décision juridique, mais ils sont eux aussi spécifiques et non exhaustifs: ils se focalisent sur une situation (discrimination ou autre tort) et une décision individuelle (demande d'aide).

Article 261bis du Code pénal suisse (CP)

L'article 261bis du Code pénal suisse (CP) et l'article 171c du Code militaire suisse (CPM) déclarent punissables les actes de refus explicite ou implicite d'accorder à des êtres humains l'égalité des droits ou même le droit à l'existence en raison de la couleur de leur peau ou de leur origine ethnique ou culturelle. Mais ces actes ne sont interdits que s'ils sont commis publiquement, c'est-à-dire s'il n'y a aucun lien personnel ou une relation de confiance entre les personnes présentes.

Plus d'informations sur: <http://www.ekr.admin.ch/themes/f154.html>.

condamnations et celles des centres d'aide aux victimes) et rendent compte de manière limitée de la prévalence du phénomène dans le pays.

Malgré l'absence de données socio-économiques sur la situation des Noirs et Noires en Suisse et malgré les limites des chiffres existants, des mesures subjectives relatives à

l'expérience de la discrimination sont collectées par le biais de plusieurs sources. L'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) permet, par exemple, de connaître la part de personnes se déclarant discriminées, en Suisse, en raison de leur couleur de peau ou autres caractéristiques physiques. Elle permet également de connaître les attitudes de la population envers le groupe. De manière indirecte, les attitudes de la majorité reflètent les potentiels obstacles que peuvent rencontrer, en Suisse, une minorité comme celle que représente les personnes noires.

Discrimination: mesure subjective

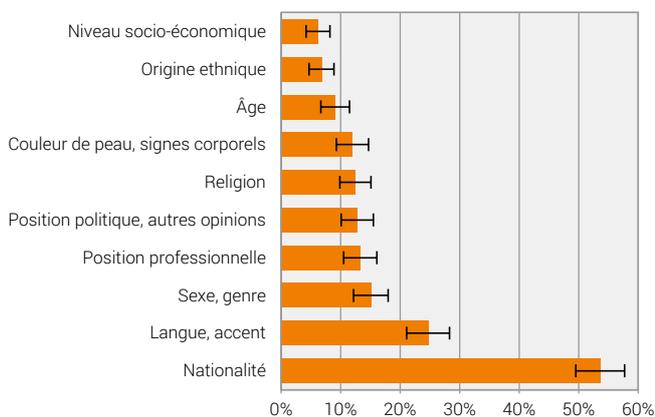
En 2016, selon l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse, la part de personnes déclarant être discriminée en raison de leur appartenance à un groupe s'élève à 21%. Parmi celles-ci, 12% mentionnent la couleur de peau (ou autre signe corporel) comme motif de discrimination; il ne s'agit pas du critère le plus mentionné, puisqu'il arrive au 7^e rang (cf. graphique G 1).

Motifs de discrimination

En 2016

G 1

Part de la population se déclarant victime, en Suisse



— Intervalles de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse, module VeS-2016

© OFS 2019

Le cumul des critères ethniques et raciaux nous donne une autre appréciation du phénomène: incluant la couleur de peau et les autres signes du corps, la nationalité, l'origine ethnique ou la religion, la part de victimes auto-déclarées s'élève à 14%. Cet indicateur composite se focalise sur les aspects ethno-raciaux comme causes de discrimination.

Chiffres-clés sur la discrimination:

Tous les critères = 21%

Critères ethno-raciaux = 14%

Critère de couleur de peau = 12%

À l'aide des déclarations des personnes, il est possible d'identifier les domaines de vie dans lesquels la discrimination est la plus fréquente. De manière générale, le monde du travail et les échanges interindividuels (notamment sous forme de discussions) ressortent comme étant les situations les plus problématiques. Parmi les personnes ayant déclaré être discriminées en raison de leur couleur de peau, supposée noire ou foncée, la situation la plus mentionnée est la recherche d'emploi. L'école ou l'université est la deuxième situation la plus citée. Viennent ensuite les échanges dans la sphère privée, puis l'espace public. Les cas de discrimination dans le cadre de procédures administratives ou au contact avec l'administration publique, ainsi que les cas de discrimination par la police sont peu fréquents, selon les auto-déclarations de 2016.

La part de personnes noires mentionnant les échanges interindividuels comme situation de discrimination, mais aussi la mention de l'espace public comme lieu où se cristallisent les tensions, vont dans le sens de l'hypothèse d'un racisme ancré dans le quotidien. Ces résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse rejoignent ceux d'autres études, notamment celle récente du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) montrant les modes d'expression nouveau du racisme envers les personnes noires (cf. bibliographie).

Attitudes envers les Noirs et les Noires: situation de la minorité appréhendée via les attitudes de la majorité

Pour les raisons évoquées plus haut, la situation de la minorité noire de la Suisse est peu connue. En raison de son histoire notamment, on peut toutefois supposer qu'elle est spécifique et qu'elle diffère de la situation de la majorité. La saisie des attitudes et opinions de la population envers le groupe permet de tester l'hypothèse de la spécificité du racisme anti-Noirs.

Les résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse nous permettent de faire les constats suivants: des stéréotypes sur le groupe existent parmi la population du pays, les discriminations sont reconnues, mais le racisme envers le groupe – dans un sens idéologique – n'est pas considéré comme présent en Suisse. Les indicateurs et graphiques ci-dessous nous renseignent sur les attitudes de la population et présentent ces différents constats de manière détaillée.

Stéréotypes

Selon la CFR, les discriminations raciales vécues par les personnes noires reposent en partie sur des clichés hérités du colonialisme et sur des inégalités structurelles. Les chiffres qui suivent explorent les types de stéréotypes et leur prévalence au sein de la population.

Le graphique G2 illustre deux réactions possibles suite à la présentation d'une série de caractéristiques¹ liées à des représentations sur les personnes noires: d'une part, l'accord systématique avec les attributs présentés, d'autre part le rejet systématique de ces mêmes attributs.

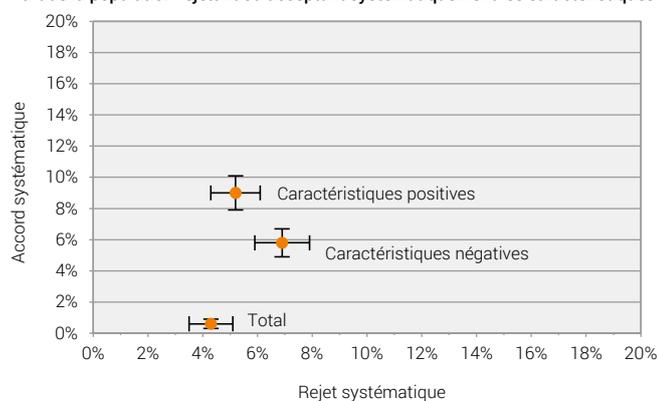
¹ Liste 2017: ouverture-chaueur, entraide, résilience (faire face aux difficultés), athlétiques, extravertis, peu travailleurs, impulsivité, difficulté du respect des règles, profiteurs (appel à l'aide social), violence.

Attitudes face à des caractéristiques attribuées aux personnes noires

En 2017

G2

Part de la population rejetant ou acceptant systématiquement les caractéristiques



H Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête «Diversité: discrimination des Noirs en Suisse», module VeS-2017

© OFS 2019

En 2017, la part de la population étant d'avis que l'ensemble des adjectifs, positifs et négatifs, attribués aux personnes noires s'appliquent est nulle. Les stéréotypes proposés ne font ainsi pas consensus. Si une distinction est faite selon la nature des stéréotypes, on observe que l'accord systématique s'élève à 6% pour les négatifs et 9% pour les positifs.

4% de la population rejette l'ensemble des caractéristiques. Il s'agit de personnes qui refusent de faire des généralités sur les personnes noires et de les catégoriser via des stéréotypes. En miroir avec les résultats sur l'accord, les caractéristiques négatives sont tendanciellement plus rejetées (7%) que les caractéristiques positives (5%).

En comparaison avec d'autres groupes, les stéréotypes envers les Noirs et les Noires semblent moins répandus. L'enquête sur le vivre ensemble en Suisse de 2016 avaient en effet montré que les préjugés sur les personnes musulmanes et juives étaient plus répandus que ceux à l'égard des personnes noires. Il est toutefois à noter que ces résultats dépendent des caractéristiques qu'il a été choisi de présenter; ces caractéristiques ne sont pas les mêmes pour l'ensemble des groupes.

Opinions

Parce qu'en partie inconscients, les stéréotypes et clichés diffèrent des opinions affirmées. Via la réaction à des assertions volontairement polémiques, les chiffres ci-dessous du module «Diversité» 2017² mesurent les attitudes de la population face au racisme anti-Noirs, et en particulier la reconnaissance – ou la non reconnaissance – de son existence (cf. graphique G3).

² Les modules «Diversité» sont des compléments à l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS). Ils sont réalisés bisannuellement et permettent d'approfondir une thématique spécifique, liée aux questions de racisme ou de discrimination. Des affirmations relatives à la discrimination et au racisme ont été formulées pour mesurer les attitudes de la population vivant en Suisse, envers le groupe étudié.

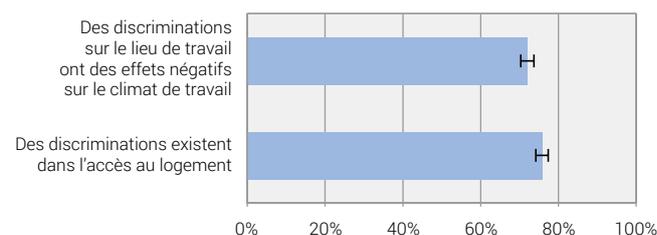
Des affirmations relatives à la discrimination et au racisme ont été formulées pour mesurer les attitudes envers la minorité. De cela se dégage deux tendances: d'un côté, une validation de l'existence de discriminations envers les personnes noires et, de l'autre, une tendance au rejet de l'idée d'existence de racisme anti-Noirs en Suisse.

Attitudes face au racisme anti-Noirs

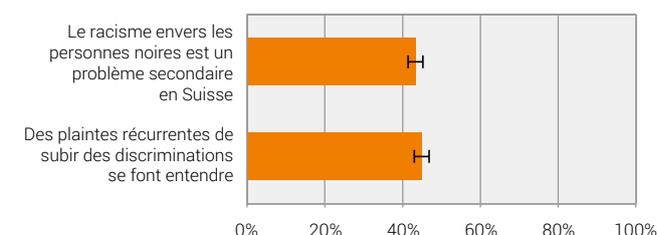
En 2017

G3

Part de la population d'accord avec les affirmations:



Part de la population pas d'accord avec les affirmations:



H Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête «Diversité: discrimination des Noirs en Suisse», module VeS-2017

© OFS 2019

76% de la population s'accorde à dire que les personnes noires éprouvent plus de difficultés que les personnes blanches à trouver un logement dans le pays. 72% valide l'existence de discriminations dans l'accès à l'emploi ayant des conséquences négatives sur le climat de travail. 43% de la population réfute l'affirmation selon laquelle le racisme envers les personnes noires est un problème secondaire en Suisse et 45% conteste le fait que ces dernières se plaignent trop souvent d'être discriminées. À l'inverse, la majorité (51%) estime que le racisme anti-Noirs est un problème mineur et 45% que ces griefs sont trop fréquents.

Un indicateur cumulant ces tendances permet d'avancer que 15% de la population tend systématiquement à convenir de l'existence de racisme envers les personnes noires en Suisse. Comme indiqué, les discriminations dans l'accès au logement et celles à l'embauche sont, par contre, largement reconnues (cf. graphique G4).

Influence des contacts

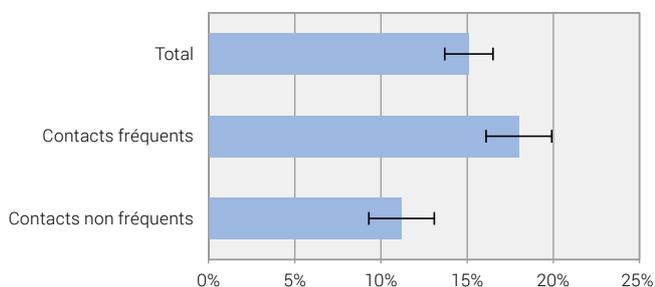
Les résultats de l'indicateur mesurant l'attitude générale de la population face au racisme anti-Noirs varient selon la fréquence des contacts, dans le quotidien, avec les populations noires. Ainsi, les personnes déclarant être souvent au contact de la minorité sont significativement plus nombreuses à valider l'existence de racisme envers celle-ci (18%) que les personnes n'ayant pas ou peu de contact (11%).

Attitudes face au racisme anti-Noirs

En 2017

G4

Part de la population validant l'existence de racisme anti-Noirs, selon la fréquence des contacts avec des personnes noires



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête «Diversité: discrimination des Noirs en Suisse», module VeS-2017

© OFS 2019

Situations

Partant de l'hypothèse d'une spécificité du racisme envers les personnes noires, ses modes d'expression et formes peuvent être analysés dans le but de saisir comment la population le comprend. À l'aide de petits **scénarios de la vie quotidienne**, les chiffres ci-dessous cherchent à saisir ses contours et dimensions dans le contexte suisse. Ils permettent de capter dans quelle mesure les définitions du racisme envers la minorité sont partagées par la population.

De manière générale, les situations du quotidien renvoyant à des formes de racisme dites classiques³ sont plus identifiées par la population que les formes dites nouvelles⁴. Une insulte dans le bus, un refus de se faire soigner par un infirmier noir, une personne noire ignorée par un vendeur dans un magasin, une remarque sur l'intelligence d'une collègue noire sont considérés par plus de 70% comme des comportements racistes. Seul un

³ Racisme prétendant à un fondement biologique et génétique de différentes «races» humaines; mobilisant un argumentaire scientifique, il se construit sur des différences jugées naturelles.

⁴ Racisme culturel, sans race, néo-racisme (valorisation de différences culturelles ou ethniques), racisme sournois, subtil (formes plus indirectes, parfois sous une forme (pseudo-)positive d'un différentialisme culturel), racisme (au) quotidien (questions ou gestes récurrents qui peuvent être insidieusement racistes), racisme institutionnel, contextuel (résultats – intentionnels ou non – des politiques publiques ou de certaines institutions, qui ne permettent pas de garantir l'égalité des chances).

contrôle, sans raison évidente, d'un homme noir par la police (racial profiling) se détache des autres situations et tend à être moins identifié comme du racisme (66%). Cumulant l'ensemble des situations classiques de racisme analysées (manque de respect, évitement, importance de l'ordre, etc.), c'est 47% de la population qui les identifie systématiquement.

Bien que moins identifiées que les formes classiques, les nouvelles formes d'expression du racisme envers les personnes noires sont toutefois reconnues par une majorité. Un refus de donner un poste de cadre à une personne noire en évoquant une peur de non acceptation par l'équipe (shifting the blame) et un conseil à un élève de ne pas poursuivre les études malgré des bonnes notes sont considérés par 68% de la population comme des comportements à caractère raciste. Un tutoiement par un serveur dans restaurant chic, situation également considérée comme évocatrice de nouvelles formes de racisme, est considérée par 59% de la population comme relevant du racisme. 51% de la population est d'avis qu'un soldat noir, en uniforme de l'armée suisse, devant expliquer pourquoi il fait du service militaire renvoie aussi à une situation raciste. Finalement, la situation d'une infirmière, née et formée en Suisse, à qui sont posées des questions répétées sur ses origines est comprise comme raciste par 34% de la population; parmi l'ensemble des vignettes proposées, il s'agit de celle la moins catégorisée en tant que tel. 17% identifie des comportements racistes dans l'ensemble des situations nouvelles analysées (insinuation de non appartenance, questions répétées sur l'origine, shifting the blame, etc.), confirmant le fait que les nouvelles formes sont moins reconnues que les formes dites classiques.

Influence des contacts

Selon la forme de racisme étudiée, les résultats de l'indicateur d'identification de racisme anti-Noirs dans des situations du quotidien varient selon la fréquence des contacts avec les populations noires. Parmi le groupe ayant peu ou pas de contact avec la minorité, 56% l'identifie au moins partiellement dans ses nouvelles formes, contre 64% pour le groupe au contacts fréquents. S'agissant des formes dites classiques de racisme, on n'observe pas de différence statistiquement significative entre le groupe fréquemment en contact avec des personnes noires et le groupe n'en ayant peu ou pas du tout (cf. graphique G5).

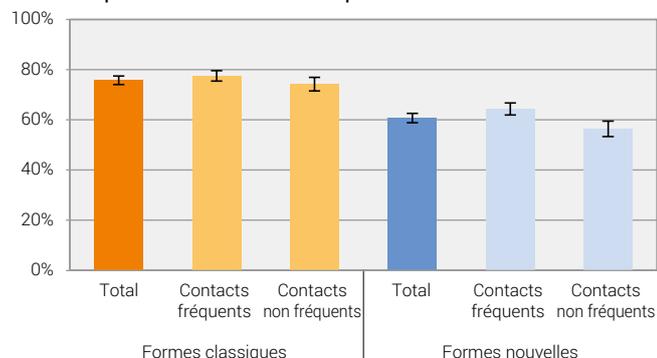
Ces différents constats vont dans le sens de l'hypothèse du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) selon laquelle le racisme anti-Noirs, en Suisse, prendrait des formes nouvelles, plus subtiles et plutôt ancrées dans les situations du quotidien. Les modes d'expression plus classiques ne semblent pour autant pas avoir totalement disparu, comme en témoigne l'écart entre reconnaissance de l'existence de racisme général et reconnaissance de l'existence de racisme envers les Noirs et les Noires.

Identification de racisme anti-Noirs dans des situations du quotidien

En 2017

G 5

Part de la population identifiant certains comportements comme étant racistes, selon la fréquence des contacts avec des personnes noires



— Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête «Diversité: discrimination des Noirs en Suisse», module VeS-2017

© OFS 2019

Conclusion et pistes

Si la couleur de peau est un marqueur de visibilité, le racisme envers les Noirs et Noires devient, par ses modes d'expression nouveaux, plus invisible et plus «subtile». Ceci accentue le contraste déjà existant entre la vigueur du phénomène ressentie par les victimes et sa reconnaissance par la société.

Il n'est toutefois pas invisible, puisque la population de la Suisse reconnaît l'existence de discriminations et d'obstacles dans certains domaines. Les résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse laissent aussi envisager que la conscience de l'existence du racisme anti-Noirs s'accroît en cas de contacts fréquents entre la minorité noire et le reste de la population.

Marion Aeberli, OFS

Références

Commission fédérale contre le racisme (2017) *Racisme anti-Noirs: Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre. Recommandations sur le thème du racisme anti-Noirs en Suisse*, Université de Bâle

Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (2017) *État des lieux du racisme anti-Noire-s en Suisse, Étude exploratoire à l'attention du Service de lutte contre le racisme (SLR)*, Université de Neuchâtel

La minorité linguistique romanche en Suisse

Selon le relevé structurel (RS), entre 2012 et 2016, la Suisse compte en moyenne 41 550 personnes qui ont le romanche comme langue principale. Comment se répartit cette minorité linguistique sur le territoire suisse? Est-ce que le romanche est utilisé en dehors des vallées grisonnes? Comment a évolué le nombre de locuteurs au cours des 20 dernières années? Qu'en est-il de la transmission de cette langue aux prochaines générations? Les données de l'enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC) et du relevé structurel permettent d'esquisser des réponses à ces questions.

Si la répartition de l'allemand, du français et de l'italien dans la population est restée relativement stable depuis 1910, la part du romanche s'est réduite de moitié jusqu'en 2000 (OFS 2005, Grin 2010). En raison de son statut de langue minoritaire, le romanche a fait l'objet d'une attention particulière et de plusieurs publications basées sur les données des recensements fédéraux de la population (OFS 1996 et 2005). Les données provenant des recensements de 1990 et 2000 étaient exhaustives au niveau de la population, mais restaient dépendantes, dans le domaine des langues, de la définition utilisée pour la langue principale qui ne permettait d'indiquer qu'une seule langue. À partir de 2010, le nouveau système de recensement a permis d'indiquer plusieurs langues (OFS 2017a). Au relevé structurel (RS) est venue s'ajouter l'enquête thématique sur la langue, la religion et la culture (ELRC) qui vient compléter les données déjà relevées dans le domaine des langues (cf. encadré «Sources et méthodes»). Ces nouvelles sources donnent de nouvelles perspectives aux statistiques sur les langues en Suisse et cet article en présente un aperçu.

La minorité linguistique romanche est analysée sous un angle statistique sur ces dernières années. L'article présente son évolution, sa répartition par âge et sur le territoire du canton des Grisons, l'utilisation du romanche dans différents contextes et dans les ménages avec enfant(s).

La proportion de locuteurs du romanche est stable depuis 2010

Entre 2012 et 2016, on dénombre en moyenne 41 550 locuteurs du romanche, soit 0,5% de la population résidente permanente en Suisse. Cette proportion est restée stable entre 2012 et 2016⁵ (cf. graphique G 6). Dans les recensements fédéraux de 1990 et 2000, le nombre de locuteurs du romanche avait diminué. Ceci principalement dû au fait que, depuis 1990, la définition de «langue dans laquelle on pense et que l'on sait le mieux» est maintenue, mais le concept de «langue maternelle» n'est plus utilisé. Ce changement de paradigme (Coray 2017a) provoque une rupture dans la série temporelle. À noter également une seconde rupture car depuis 2010, il est possible de donner

⁵ Entre 2012 et 2016, les fluctuations observées restent très faibles. Sur cette courte période, les intervalles de confiance annuels se chevauchent et aucune augmentation ou diminution du nombre de locuteurs du romanche ne peut être observée. La suite des résultats portera sur la moyenne des locuteurs observés à l'aide des données cumulées sur cette période (cf. encadré «Sources et méthodes»).

plusieurs réponses à la question de la «langue principale». On observe par conséquent une augmentation de locuteurs du romanche entre 2000 et 2012–2016 qui s’explique en grande partie par cette nouveauté et qui permet aux personnes qui considèrent avoir une autre langue principale en plus du romanche de ne pas avoir à choisir entre l’une et l’autre.

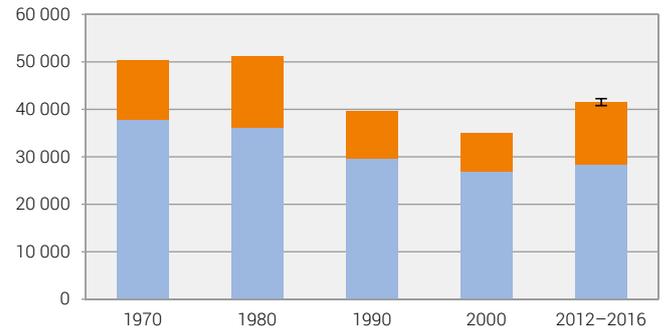
65% des locuteurs du romanche vivent hors de leur aire linguistique

Le canton des Grisons a la particularité de reconnaître trois langues officielles sur son territoire. Deux régions sont majoritairement italophones (régions Bernina et Moesa), deux régions sont majoritairement romanchophones (régions Inn et Surselva), les sept régions restantes sont majoritairement germanophones (cf. graphique G7). Dans les deux régions majoritairement romanchophones, près de la moitié de la population résidente a aussi l’allemand comme langue principale.

Nombre de locuteurs du romanche

De 1970 à 2012–2016 cumulé

G6



■ Suisse (sans GR) ■ Canton des Grisons (GR) I Intervalle de confiance (95%)

Questions sur la langue dans les recensements de la population
 1970 et 1980: Langue maternelle (langue dans laquelle on pense et que l’on possède le mieux)
 1990 et 2000: Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux?
 (une seule réponse admise)
 2012–2016: Quelle est votre langue principale, c’est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux? (plusieurs langues admises)

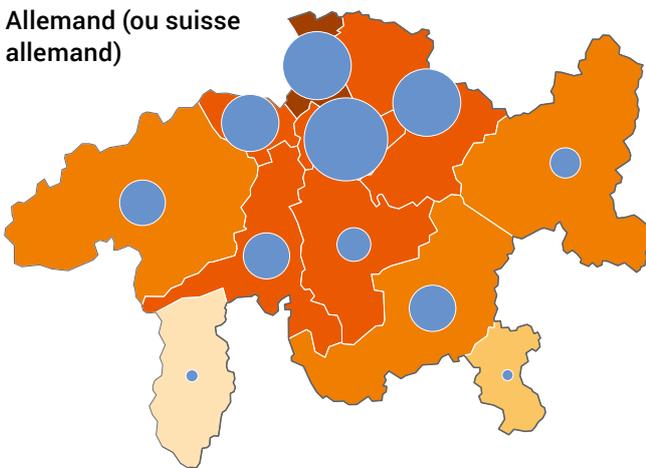
Sources: OFS – 1970–2000: RFP, 2012–2016: RS (ménages)

© OFS 2019

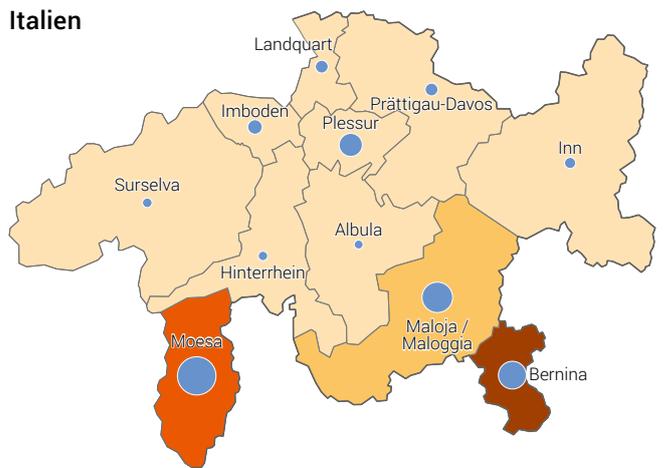
Population résidente permanente selon les langues principales¹ allemand, italien et romanche dans les régions du canton des Grisons, 2012–2016 cumulé

G7

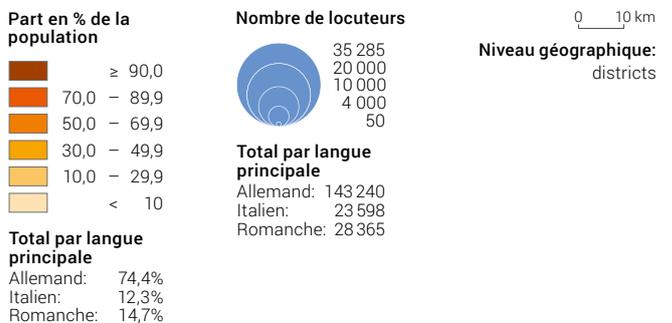
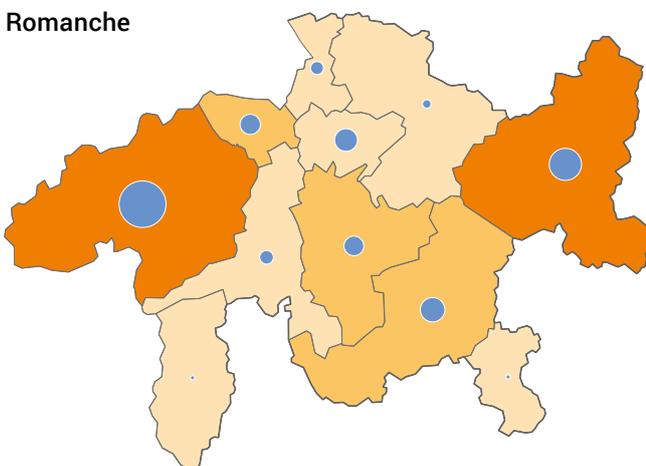
Allemand (ou suisse allemand)



Italien



Romanche



¹ Les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs langues principales. Jusqu’à trois langues principales par personne ont été considérées.

Remarques:
 Les résultats comprennent toutes les personnes de la population résidente permanente qui vivent dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte.

Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2019

Population résidante permanente ayant indiqué le romanche comme langue principale selon le canton et l'aire linguistique

2012–2016 cumulé

T 1

	Total			
	Nombres absolus	Intervalle de confiance: +/- (en %)	Part en %	Intervalle de confiance: +/- (en pp)
Total	41 550	1,8	100,0	1,8
Suisse (sans le canton des Grisons)	13 185	3,2	31,7	1,0
Canton des Grisons	28 365	2,1	68,3	1,5
...dans l'aire linguistique romanche	14 676	3,0	35,3	1,1
...en dehors de l'aire linguistique romanche	13 688	3,2	32,9	1,1

pp: points de pourcentage

Source: OFS – Relevé structurel (RS) (ménages)

© OFS 2019

En Suisse, 14 700 ou 35% des personnes ayant le romanche comme langue principale vivent dans l'aire linguistique romanche (OFS 2017b) (cf. tableau T 1). Le canton des Grisons compte environ 28 000 personnes qui parlent un des idiomes romanches, ce qui représente 15% de la population cantonale. Les locuteurs du romanche sont plus nombreux à vivre hors de leur aire linguistique, soit environ 27 000 personnes; on les retrouve dans le reste du canton des Grisons (33%) et dans le reste de la Suisse (32%). La plupart des locuteurs du romanche (59%) vit dans la partie germanophone de la Suisse, notamment dans la région de Coire (Ples-sur), ainsi que dans les cantons de Zurich, de Saint-Gall et d'Argovie.

Entre 2012 et 2016, environ 14 700 des quelque 22 000 personnes habitant dans l'aire linguistique romanche, soit deux tiers de la population, avaient indiqué le romanche comme leur ou une de leurs langues principales. Sur les 115 communes que compte le canton des Grisons (état au 1.7.2016), 22 font partie de l'aire linguistique romanche et 17 de l'aire linguistique italienne. Le romanche est également indiqué comme langue principale dans le canton des Grisons en dehors de son aire linguistique, principalement dans les communes de Coire, Ilanz/Glion, Domat/Ems, Samedan et Laax.

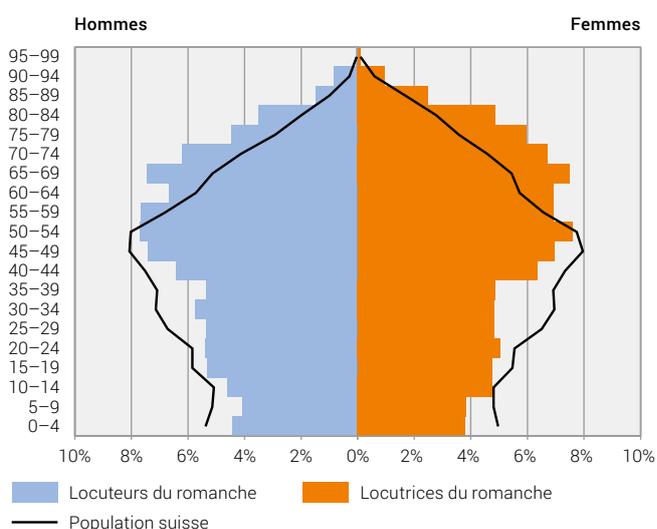
26% des locuteurs du romanche ont 65 ans ou plus

La pyramide des âges présente la structure par âge des locuteurs du romanche pour la période 2012–2016 (cf. graphique G 8). En la comparant avec la structure par âge de la population de la Suisse, on constate que les locuteurs du romanche sont en moyenne plus âgés; les plus de 65 ans représentent 26% des romanchophones tandis que cette part est de 17% dans la population du pays. Les jeunes âgés de 0 à 24 ans représentent 23% de la population romanchophone. À noter que pour les jeunes déclarant le romanche comme langue principale, leur part n'est pas très éloignée de la proportion des jeunes de cette catégorie d'âge dans l'ensemble de la population (26%).

Pyramide des âges: part de la population suisse et des locuteurs du romanche par sexe

2012–2016 cumulé

G 8



Source: OFS – Relevé structurel (RS) (ménages)

© OFS 2019

55% des personnes qui connaissent le romanche déclarent encore l'utiliser

Les personnes qui utilisent l'un des idiomes du romanche sont peu représentées dans l'ELRC⁶, mais les données collectées donnent des informations importantes sur la pratique du romanche. En considérant à la fois les personnes qui déclarent le romanche comme langue principale et celles qui le déclarent comme langue connue⁷, la part du romanche s'élève à 1,5% de la population âgée de 15 ans ou plus, soit environ 104 000 personnes âgées de 15 ans ou plus qui déclarent connaître le romanche en Suisse. Parmi ces personnes, seuls 55% déclarent encore l'utiliser; un tiers l'utilise tous les jours ou presque, 17% au moins une fois par semaine et 6% moins souvent (cf. tableau T 2). Ces résultats correspondent à ceux observés dans le relevé structurel et montrent que le romanche, s'il est connu dans une plus large proportion de la population (1,5%), n'est déclaré comme langue principale que par les personnes qui l'utilisent régulièrement (0,5%). Par ailleurs, la plupart des personnes qui utilisent le romanche au moins une fois par semaine recourent à d'autres langues et ce, dans une proportion plus grande que la moyenne de la population résidant en Suisse (OFS 2016 et 2018).

⁶ L'ELRC distingue les différents idiomes du romanches (Sursilvan, Sutsilvan, Surmiran, Puter et Vallader). La petite taille de l'échantillon ne permet toutefois pas de les analyser séparément.

⁷ Après la question de la langue principale, la question des langues connues est formulée comme suit dans l'ELRC 2014: «Y a-t-il d'autres langues que vous connaissez? Pensez à toutes celles que vous comprenez plus ou moins bien, que vous les parliez ou non.»

Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant le romanche comme langue principale ou langue connue selon la fréquence d'utilisation

en 2014

T2

Fréquence d'utilisation du romanche	Romanche			
	Nombres absolus	Intervalle de confiance: +/- (en %)	Part en %	Intervalle de confiance: +/- (en pp)
Total	104 126	11,9	100,0	11,9
Langue connue ou principale, mais jamais utilisée	47 321	20,6	45,4	9,4
Langue utilisée tous les jours ou presque	33 402	19,6	32,1	6,3
Langue utilisée au moins une fois par semaine	17 369	28,3	16,7	4,7
Langue utilisée au moins une fois par mois	(4 152)	(55,8)	(4,0)	(2,2)
Langue utilisée au moins une fois par année	(1 882)	(100,1)	(1,8)	(1,8)

pp: points de pourcentage

(): Extrapolation basée sur 29 observations ou moins. Les résultats sont à interpréter avec prudence.

Source: OFS – ELRC 2014

© OFS 2019

Le romanche reste avant tout une langue familiale

Les questions sur l'utilisation d'une langue selon le contexte (travail, formation, à la maison, etc.) sont posées aux personnes âgées de 15 ans ou plus dans le relevé structurel et de manière plus détaillée dans l'enquête sur la langue, la religion et la culture.

Dans la partie romanchofone de la Suisse, on compte près de 14 500 personnes âgées de 15 ans ou plus, qui ont indiqué parler le romanche à la maison, soit une proportion de près de

71% de la population (cf. tableau T3). Cette proportion est plus élevée que pour la langue principale (68%). L'utilisation régulière⁸ du romanche en Suisse, soit au moins une fois par semaine, relevée par l'ELRC, varie selon le contexte: 76% l'utilisent à la maison, avec la famille ou les amis, 63% l'utilisent pour regarder la télévision ou écouter la radio, 44% l'utilisent pour lire, 32% l'utilisent dans le cadre de leur travail ou de leur formation.

Environ 7900 habitants de l'aire linguistique romanche exerçant une activité professionnelle ont indiqué le romanche comme langue au travail dans le relevé structurel, soit une proportion de près de 63% de la population active. Si l'on s'intéresse au lieu de travail, 84% des locuteurs du romanche travaillent dans le canton des Grisons, 39% dans l'aire linguistique romanche et 45% en dehors.

La transmission de la langue romanche aux prochaines générations est difficilement mesurable au travers des données statistiques. L'étude des langues parlées dans les ménages avec enfants permet d'obtenir une estimation du nombre d'enfants pouvant entendre le romanche à la maison. Toutefois, si le romanche est mentionné comme langue parlée à la maison, d'autres langues peuvent également être utilisées régulièrement dans le ménage, notamment l'allemand et/ou le suisse allemand. Entre 2012 et 2016, 42 600 personnes en moyenne parlent le romanche à la maison, 54% vivent dans un ménage avec enfants de moins de 18 ans et 17% sont des enfants (cf. tableau T4). Parmi les adultes avec enfants, 36% parlent uniquement le romanche à la maison, 61% le parlent en même temps que l'allemand et/ou le suisse allemand et 4% avec une autre langue.

Environ 7000 enfants de moins de 18 ans vivent dans un ménage où l'on parle romanche. Parmi les enfants, 29% vivent dans un ménage où le romanche est la seule langue parlée, 67% où le romanche et l'allemand et/ou le suisse allemand sont utilisés. Comme pour les adultes, les enfants vivent le plus souvent dans un ménage où l'allemand et/ou le suisse allemand sont parlés avec le romanche.

Population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus¹ ayant indiqué le romanche comme langue principale, langue au travail ou langue parlée à la maison, selon le canton et l'aire linguistique

2012–2016 cumulé

T3

	Langue principale		Langue à la maison		Langue au travail	
	Nombres absolus	Intervalle de confiance: +/- (en %)	Nombres absolus	Intervalle de confiance: +/- (en %)	Nombres absolus	Intervalle de confiance: +/- (en %)
Total	37 241	2,4	38 453	2,3	15 819	3,8
Suisse (sans le canton des Grisons)	11 639	4,3	11 026	4,4	1 955	10,4
Canton des Grisons	25 602	2,9	27 427	2,8	13 864	4,1
...dans l'aire linguistique romanche	13 826	4,1	14 475	4,0	7 857	5,5
...en dehors de l'aire linguistique romanche	11 775	4,4	12 952	4,2	6 007	6,3

¹ Contrairement aux données sur la langue principale, les données sur la langue parlée à la maison et au travail ne sont relevés que pour la personne cible; l'univers de base est alors la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus. Par souci de comparaison, l'univers de base des données sur la langue principale est ici le même.

Source: OFS – Relevé structurel (RS) (personnes)

© OFS 2019

⁸ Langue utilisée au moins une fois par semaine, à l'oral, à l'écrit ou pour lire, dans au moins un des contextes (partenaire ou les enfants, membres de la famille, TV/radio/internet, loisirs, travail).

Population résidante permanente déclarant parler le romanche à la maison¹ et vivant dans un ménage avec enfant(s) de moins de 18 ans

2012–2016 cumulé

T4

Âge	Langue parlée à la maison en plus du romanche	Nombres absolus	Intervalle de confiance: +/- (en %)	Part en %	Intervalle de confiance: +/- (en pp)
Total		23 000	2,1	100,0	2,1
Adultes	Aucune	5 688	4,4	24,7	1,1
	Allemand et/ou suisse allemand	9 694	3,4	42,1	1,4
	Autre	577	14,1	2,5	0,4
Enfants <18 ans	Aucune	2 050	7,4	8,9	0,7
	Allemand et/ou suisse allemand	4 742	5,0	20,6	1,0
	Autre	248	23,3	1,1	0,3

pp: points de pourcentage

¹ La langue parlée à la maison déclarée par la personne interrogée est imputée aux autres membres du ménage.

Source: OFS – Relevé structurel (RS) (ménages)

© OFS 2019

Conclusion

Cet article fournit un bref aperçu de la situation de la minorité linguistique romanche en Suisse durant ces dernières années, ainsi que son évolution, sa répartition par âge et par région dans le canton des Grisons, l'utilisation du romanche au travail, à la maison et dans les ménages avec enfant(s). Les données disponibles permettent d'analyser l'usage d'une langue et de suivre son évolution, même si cette dernière est minoritaire. Cet article ne présente qu'un aperçu des analyses possibles, d'autres perspectives peuvent ainsi être envisagées. La définition retenue pour dénombrer les locuteurs du romanche présente la situation selon des angles différents. Selon les résultats de l'ELRC de 2014, 104 000 personnes connaissent le romanche et environ 50 800 l'utilisent régulièrement. Selon le relevé structurel, en moyenne 41 550 personnes l'ont déclaré comme langue principale et 42 600 l'ont parlé à la maison entre 2012 et 2016.

Même si le nombre de locuteurs du romanche est stable entre 2012 et 2016, la population romanche est en moyenne plus âgée que celle de l'ensemble de la Suisse. La situation devrait être analysée sur une plus longue période pour voir apparaître une tendance quant à son évolution. Néanmoins la part de jeunes déclarant le romanche comme langue principale n'est pas si éloignée de la proportion des jeunes de cette catégorie d'âge dans l'ensemble de la population. Les enfants âgés de moins de 18 ans représentent 17% de la population qui parle le romanche à la maison. Parmi eux, 29% vivent dans un ménage où seul le romanche est parlé à la maison, deux tiers dans un ménage où le romanche est parlé avec l'allemand et/ou le suisse allemand. Ces résultats indiquent que le romanche continue d'être transmis à la prochaine génération. Ils montrent également une situation de diglossie, où le romanche est utilisé plus souvent dans le contexte familial que dans d'autres contextes et majoritairement en coexistence avec l'allemand et/ou le suisse allemand.

À côté de la loi sur les langues et de son ordonnance d'application entrées en vigueur en 2010, la minorité romanche est protégée par des traités internationaux comme la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Le point de vue statistique est important afin de suivre régulièrement et d'analyser de manière la plus précise possible la minorité linguistique romanche en Suisse et de répondre ainsi aux besoins croissants d'information dans le domaine des langues.

Maik Roth, OFS

Références

Coray R. (2017a) *Fällt Rätoromanisch durch die Maschen?* Minderheitensprachen und Mehrsprachigkeit in den Schweizer Volkszählungen. *Europäisches Journal für Minderheitenfragen*

Coray R. (2017b) *Zählt Rätoromanisch?* *Ladina*, XLI, 2017, 167–179

Grin, F. (2010) *L'aménagement linguistique en Suisse*, *Télescope*, vol. 16, n° 3, p. 55-74.

Office fédéral de la statistique (1996) *Le romanche en péril? Évolution et perspective*. Recensement fédéral de la population 1990, Berne

Office fédéral de la statistique (2005) *Die aktuelle Lage des Romanischen*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2016) *Pratiques linguistiques en Suisse: premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2014*, Neuchâtel.

Office fédéral de la statistique (2017a) *Données statistiques de l'OFS sur les langues: sources et concepts*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2017b) *Les régions linguistiques de la Suisse*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2018) *Les cantons à travers les recensements fédéraux de la population, de 2012 à 2016*, Neuchâtel

Sources et méthode

En Suisse, les informations sur les langues proviennent principalement de deux sources de données: le relevé structurel (RS) et l'enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC).

Réalisé chaque année, le relevé structurel est une enquête par sondage menée auprès d'au minimum 200 000 personnes faisant partie de la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus, vivant en ménage privé. Le questionnaire est comparable à celui du recensement fédéral de 2000. La partie sur les langues est composée de trois questions: une première sur la/les langue/s principale/s, et pour laquelle il est possible depuis 2010 d'indiquer plusieurs langues, une deuxième question sur la/les langue/s parlée/s au travail ou à l'école, et une troisième question sur la/les langue/s parlée/s à la maison ou avec les proches (aucune limite de langues). Une partie sur le ménage permet au répondant d'indiquer en outre la langue principale de chacun des membres de son ménage. Le cumul des échantillons de plusieurs années consécutives (ou pooling) permet d'obtenir des résultats précis et/ou sur des niveaux géographiques de petite taille. En recourant à des données cumulées, on ne dispose plus de résultats correspondant à une date de référence, mais d'estimations moyennes pour l'ensemble de la période considérée, et pour une population moyenne sur cette période. Afin de présenter plus de résultats, et en privilégiant la plus grande précision statistique, cet article se base principalement sur le cumul des données du relevé structurel de 2012 à 2016. Pour plus d'informations voir www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Population → Bases statistiques et enquêtes → Relevé structurel.

L'ELRC, intégrée dans le système de recensement de la population, a été réalisée une première fois en 2014, et est renouvelée tous les cinq ans. Il s'agit d'une enquête par sondage, menée auprès d'au minimum 10 000 personnes, composée d'un entretien téléphonique, suivi d'un questionnaire écrit, sur papier ou sur internet. Les personnes interrogées font partie de la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus et vivant en ménage privé. La partie «langue» de l'enquête contient plusieurs questions sur les contextes et la fréquence d'utilisation des langues. Pour plus d'informations voir www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Population → Langues et religions → Langues

Langue des signes, troubles de l'audition et aides auditives

Combien de personnes en Suisse pratiquent la langue des signes? Combien sont atteintes de troubles de l'audition? Combien portent une aide auditive? Que peuvent nous apprendre à ce sujet les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS)? Existe-t-il des chiffres pour des portions de territoire limitées, par exemple pour le canton ou la ville de Zurich? Quelle est la solidité des résultats? Toutes ces questions sont traitées dans cet article sur la base des données récentes de l'OFS et ce, bien que les enquêtes de l'OFS ne soient pas axées directement sur les problèmes d'audition. D'autres sources de données ont été utilisées pour étudier les liens entre la langue des signes, les troubles de l'audition et les aides auditives.

De 1860 à l'an 2000, des données ont été collectées tous les dix ans, dans le cadre du recensement de la population, sur l'ensemble des habitants du pays. En 2010 a été introduit un nouveau système de recensement fondé sur les registres officiels et sur des enquêtes régulières auprès de la population. Ce nouveau système de recensement a été jugé très positivement par le Conseil fédéral dans son rapport d'évaluation (Conseil fédéral, 2017) et par les Commissions des institutions politiques du Conseil national et du Conseil des États. La charge sur les personnes interrogées et sur les communes s'est sensiblement réduite, le processus de collecte des données est devenu plus efficace et les coûts du recensement ont diminué de quelque 100 millions de francs par rapport au recensement de l'an 2000.

Les données collectées par échantillonnage dans le cadre du nouveau recensement de l'OFS permettent-elles de produire des analyses statistiques sur de petits groupes de population? Concrètement, nous examinerons s'il est possible, sur la base du recensement, de produire des informations fiables sur la pratique de la langue des signes, sur les troubles de l'audition et sur l'utilisation d'aides auditives en Suisse. Nous commencerons par étudier les données que fournit sur ces questions le nouveau recensement, notamment le relevé structurel et l'enquête suisse sur la santé. Nous considérerons ensuite les données de deux écoles pour sourds, qui font apparaître des corrélations entre la pratique de la langue des signes et différents degrés de perte auditive. Enfin, nous tenterons d'évaluer les résultats du nouveau recensement à l'aide des données issues des écoles pour sourds et d'autres sources.

Combien de personnes en Suisse pratiquent la langue des signes comme langue principale?

L'office statistique de la ville de Zurich publie régulièrement sur son site web des chiffres (*Statistik Stadt Zürich*, 2019) et des analyses détaillées (*Statistik Stadt Zürich*, 2016) sur la question des langues. L'information porte essentiellement sur de grands groupes de population. On y apprend que l'allemand est la langue principale d'environ trois quarts des habitants de la ville. Mais les publications statistiques de la ville de Zurich ne disent pas combien de personnes pratiquent la langue des signes. Le nouveau recensement fournit-il des données à ce sujet? Si oui, lesquelles et dans quelles limites?

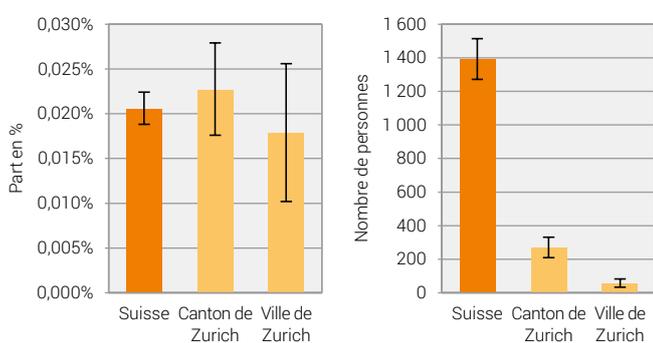
L'enquête thématique de l'OFS sur la langue, la religion et la culture (ELRC) produit des données au niveau des grandes régions. Les cantons et les villes peuvent augmenter leur échantillon si besoin est. L'échantillon sur lequel l'enquête s'appuie comprend un nombre relativement faible d'habitants de la ville de Zurich – environ mille personnes ont été interrogées en 2014; l'enquête ne se prête donc guère à l'étude de petits groupes de population. Le relevé structurel est plus approprié, avec annuellement quelque dix mille personnes interrogées dans la ville de Zurich. Il comporte une question sur la langue principale: «Quelle est votre langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux? Si vous pensez *dans plusieurs langues et les maîtrisez très bien, indiquez ces langues*». Quelques langues sont proposées à choix et un champ vierge est prévu où les personnes interrogées peuvent, si elles le souhaitent, faire mention de la langue des signes. Rien, en revanche, ne permet de mentionner la langue des signes dans les autres sections du questionnaire consacrées à la langue (langue parlée à la maison, langue parlée au travail ou sur le lieu de formation, langues principales des autres membres du ménage). Là, on ne peut que cocher la case «autres langues». Le relevé structurel ne renseigne donc que sur la pratique de la langue des signes comme langue principale dans la population de 15 ans ou plus.

Concernant les résultats, on observe qu'environ 1400 personnes en Suisse ont pour langue principale la langue des signes, selon le relevé structurel (cf. graphique G9), ce qui correspond à 0,02 % de la population résidente. La proportion est à peu près la même dans le canton et dans la ville de Zurich. Pour obtenir ce résultat, on a cumulé les données des années 2010 à 2016. Bien que toutes les données disponibles aient été utilisées, la marge d'incertitude est considérable. Pour l'ensemble de la Suisse, l'intervalle de confiance à 95% est de +/- 9% de la valeur réelle. L'incertitude est encore plus grande pour le canton et la ville de Zurich (respectivement +/- 23% et +/- 43%).

Langue des signes comme langue principale

Population de 15 ans ou plus, moyenne des années 2010–2016

G9



I Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2019

Langue des signes signifie diversité et plurilinguisme

Il y a langue des signes et langue des signes. En Suisse, ce sont les langues des signes alémanique et allemande qui sont les plus utilisées, suivies des langues des signes française et romande. La part élevée de la catégorie «autre langue des signes» s'explique certainement par le fait que les données sur la langue des signes ont été collectées au moyen d'un champ vierge. Parmi les personnes qui pratiquent la langue des signes, beaucoup sont plurilingues: trois quarts des personnes dont la langue principale est la langue des signes mentionnent en plus une autre langue principale. Par exemple, parmi toutes les personnes dont la langue principale est la «langue des signes alémanique», plus des trois quarts donnent l'allemand et une sur dix l'anglais, comme autre langue principale.

Troubles de l'audition et aides auditives

La langue des signes ne peut être étudiée indépendamment de la question des troubles de l'audition et des aides auditives: combien de personnes atteintes de troubles de l'audition utilisent la langue des signes? Le fait de porter une aide auditive conduit-il les personnes atteintes d'un trouble de l'audition important à moins utiliser la langue des signes? L'OFS a-t-il des données à ce sujet?

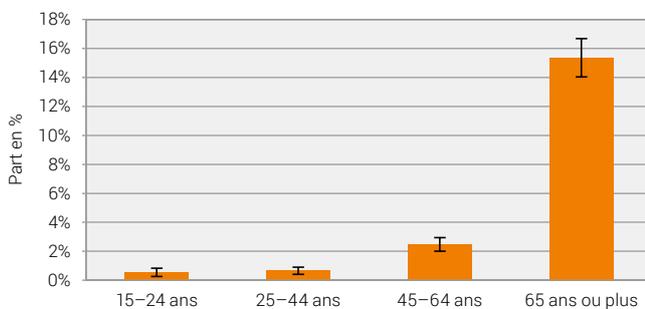
L'enquête suisse sur la santé (ESS) fournit des données sur les troubles de l'audition et sur l'utilisation des aides auditives. Réalisée tous les cinq ans depuis 1992, l'enquête suisse sur la santé porte sur la population de 15 ans ou plus et produit des résultats au niveau des grandes régions. Des densifications d'échantillon sont possibles. Les personnes qui vivent dans un ménage collectif (par exemple un hôpital ou un EMS) ne sont pas interrogées. L'enquête se compose d'une interview téléphonique suivie d'un questionnaire écrit. Les questions sur les troubles de l'audition et sur les appareils auditifs sont posées dans le cadre de l'interview téléphonique. Le téléphone n'est certes pas idéal pour traiter de ces sujets, même si l'OFS propose des alternatives: interview en tête à tête ou interview par procuration (dans laquelle un tiers répond pour la personne qui a été sélectionnée dans le cadre de l'échantillon). En 2012, 4% seulement de la population ont usé de ces formes d'interview alternatives (OFS, 2013). Les questions posées dans le cadre de l'enquête suisse sur la santé sont les suivantes: 1) «Utilisez-vous un appareil auditif (p. ex. de poche, derrière ou dans l'oreille, dans le canal auditif)?», 2) «Pouvez-vous suivre une conversation à laquelle participent au moins deux autres personnes?» Les raisons pour lesquelles les personnes ont du mal à suivre une conversation ne sont pas relevées. Les interviewers avaient pour consigne de préciser qu'il faut répondre à cette deuxième question en tenant compte d'une éventuelle aide auditive. Dans le présent article, le terme d'aide auditive recouvre tous les types d'appareils auditifs, implants cochléaires, bonebridges, etc.

Les résultats de l'enquête suisse sur la santé mettent clairement en évidence les effets de l'âge. À l'échelle de la Suisse, plus de 15% des personnes de 65 ans ou plus utilisent une aide auditive. La proportion est nettement moins élevée chez les personnes plus jeunes (cf. graphique G10). L'aptitude à suivre une conversation évolue de manière analogue avec l'âge (cf. graphique G11). Pour les personnes de 15 à 44 ans, les résultats sont les suivants : près de 1% d'entre elles portent une aide auditive, environ 2% ont des difficultés à suivre une conversation avec deux autres personnes. Ces résultats valent aussi pour le canton et la ville de Zurich, où ils sont toutefois incertains, avec de grands intervalles de confiance (Suisse +/- 19%, canton de Zurich +/- 58%, ville de Zurich +/- 72%, pour l'aptitude à suivre une conversation chez les 15-44 ans).

Personnes portant un appareil auditif

Suisse, en 2012

G10



I Intervalle de confiance (95%)

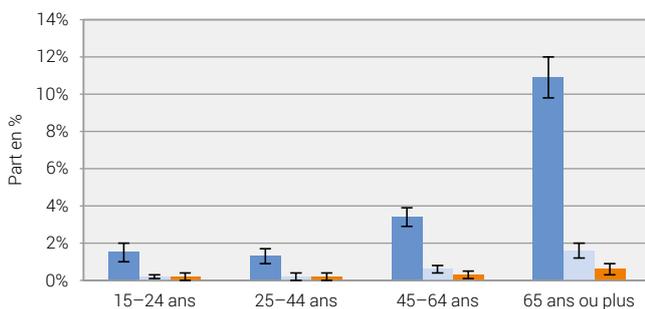
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé

© OFS 2019

Aptitude à suivre une conversation avec deux autres personnes¹

Suisse, en 2012

G11



■ Oui, sans trop de difficultés

■ Oui, mais avec beaucoup de difficultés

■ Non

I Intervalle de confiance (95%)

¹ sans la catégorie «Oui, sans difficulté»

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé

© OFS 2019

Établir des corrélations grâce aux données des écoles pour sourds

Les données de l'OFS, qui proviennent de plusieurs enquêtes différentes, ne permettent pas d'étudier les corrélations entre la pratique de la langue des signes, les problèmes d'audition et le port d'une aide auditive. Pour ne pas trop importuner les ménages, on évite pendant un certain temps de les réinterroger après qu'ils ont participé à une enquête. En conséquence, on dispose, pour l'année 2012, des données du relevé structurel et de celles de l'enquête suisse sur la santé, mais il n'est pas possible de croiser ces deux sources de données au niveau des personnes.

Pour étudier les corrélations entre la pratique de la langue des signes, les problèmes d'audition et le port d'une aide auditive, nous avons utilisé les données de deux écoles pour sourds : le *Zentrum für Gehör und Sprache Zürich (ZGSZ)* et l'*Oberstufe für Gehörlose und Schwerhörige (SEK3)*. Ensemble, ces deux écoles zurichoises reçoivent chaque année quelque 500 enfants et adolescents atteints de divers troubles de l'audition. Combien d'entre eux utilisent la langue des signes? Y a-t-il des différences selon le degré de gravité des troubles? Ceux qui portent une aide auditive utilisent-ils moins la langue des signes que les autres?

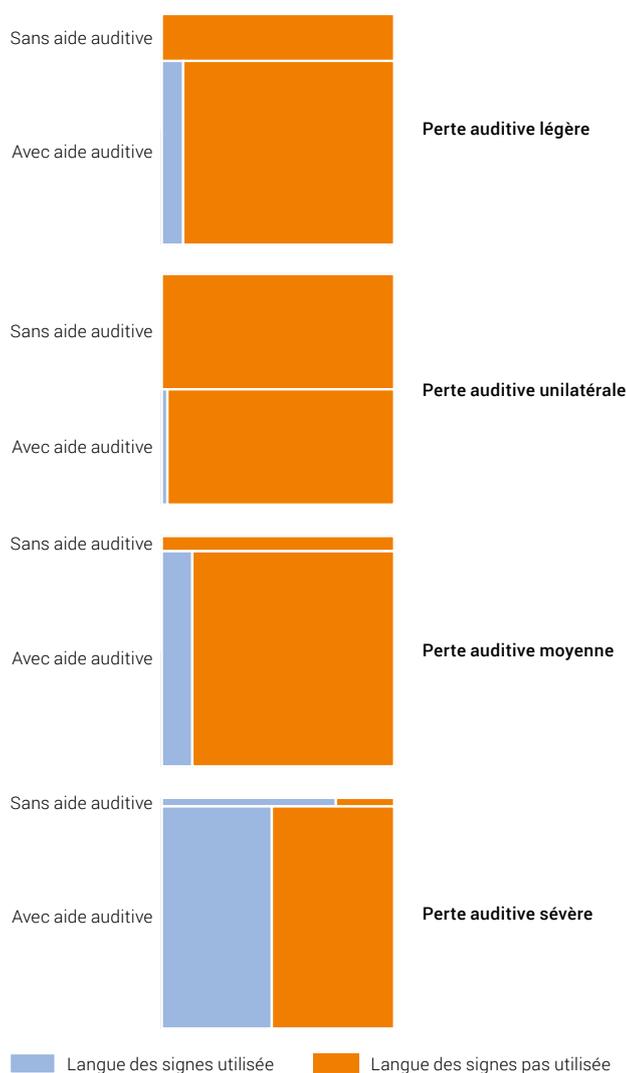
Le graphique G12 fait apparaître des corrélations entre langue des signes, problèmes d'audition et aides auditives. Environ 80% des enfants et des adolescents atteints de troubles auditifs légers utilisent une aide auditive (partie supérieure du graphique); parmi eux, environ 10% pratiquent la langue des signes (surface bleue). Parmi les enfants et adolescents atteints d'un trouble auditif unilatéral, environ la moitié utilisent une aide auditive; peu d'entre eux pratiquent la langue des signes (partie médiane supérieure du graphique). Parmi les enfants et adolescents atteints de troubles moyens (partie médiane inférieure) ou sévères (partie inférieure), presque tous utilisent une aide auditive. L'usage de la langue des signes est particulièrement fréquent chez ceux qui ont des troubles sévères: la moitié d'entre eux y ont recours. La langue des signes et les aides auditives, loin d'être ici en concurrence, sont complémentaires.

Les données des écoles pour sourds permettent donc de mettre en évidence des corrélations entre la pratique de la langue des signes, les troubles auditifs et l'utilisation d'aides auditives. Elles nous éclairent également sur le contexte dans lequel la langue des signes est utilisée, de sorte qu'on peut distinguer entre son utilisation comme langue principale, à la maison, à l'école ou au travail. Les résultats montrent que la langue des signes s'utilise dans des contextes spécifiques, le plus souvent à l'école et au travail, mais aussi à la maison (cf. graphique G13). Peu nombreux sont ceux qui l'utilisent comme langue principale. Dans le relevé structurel de l'OFS, par contre, la langue des signes est relevée seulement comme langue principale, non comme langue utilisée à la maison, au travail ou sur le lieu de formation.

Corrélations entre langue des signes, troubles de l'audition et utilisation d'une aide auditive

Moyenne des années 2014–2016

G 12



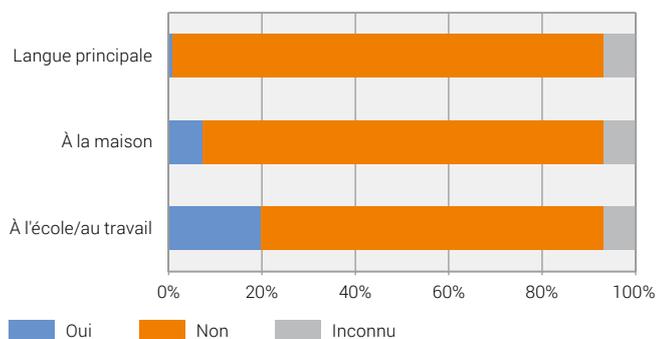
Sources: ZGSZ/SEK3

© OFS 2019

Utilisation de la langue des signes selon le contexte

Moyenne des années 2014–2016

G 13



Sources: ZGSZ/SEK3

© OFS 2019

Comparaison des données de l'OFS avec d'autres données

Les données de l'OFS sur la langue des signes, les troubles de l'audition et les aides auditives peuvent-elles être comparées et plausibilisées avec les données issues d'autres sources? Des comparaisons sont envisageables avec trois sources de données: 1) les données des écoles pour sourds, 2) les données de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 3) les données du registre suisse de l'implant cochléaire (registre IC, IC: implant cochléaire⁹).

Nous avons d'abord comparé les données de l'OFS sur les aides auditives avec celles des écoles ZGSZ et SEK3. Le nombre d'élèves de 7 à 15 ans scolarisés dans ces écoles, portant une aide auditive et domiciliés dans le canton ou la ville de Zurich a été rapporté à la population de même âge du canton ou de la ville de Zurich. On obtient, pour le canton et pour la ville, une proportion de 0,2% (moyenne des années 2014–2016). Il s'agit d'une proportion minimale: dans le canton de Zurich, au moins 0,2% des jeunes de 7 à 15 ans portent une aide auditive. Cette proportion minimale est nettement inférieure au chiffre de l'OFS, qui est d'environ 1% (personnes de 15 à 44 ans, année 2012, ESS). Cela tient notamment au fait que, grâce aux progrès des techniques médicales et à un système scolaire intégratif, les enfants munis d'une aide auditive ne sont pas tous scolarisés dans des écoles spécialisées mais suivent souvent une scolarité ordinaire dans leur commune. À cause de différences au niveau des classes d'âge et des dates de référence, les données de l'OFS ne peuvent guère être comparées avec les données ZGSZ et SEK3.

Nous avons examiné ensuite ce qu'il est possible de tirer des données de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). L'OFAS relève annuellement les prestations accordées pour des aides auditives. Il apparaît, par exemple, que près de 1000 personnes de 15 à 44 ans ont touché en 2012 dans le canton de Zurich des prestations pour une aide auditive. Selon les données de l'OFS (ESS), environ 5000 personnes de la même classe d'âge utilisaient une aide auditive. Mais les chiffres de l'OFS et de l'OFAS ne sont pas comparables. L'OFAS considère des prestations allouées par unité de temps (prestations allouées chaque année pour des aides auditives), les chiffres de l'OFS décrivent une situation à un moment donné (combien de personnes portaient une aide auditive en 2012).

Enfin, nous nous sommes intéressés aux registres de l'implant cochléaire. Les cinq centres IC de Zurich, Berne, Lucerne, Genève et Bâle tiennent des registres. Le centre IC de Zurich est basé à l'hôpital universitaire de Zurich. Il enregistre essentiellement des données sur les patients IC du canton de Zurich et de Suisse orientale. Le centre zurichois a traité quelque 800 patients au cours des trente dernières années. Dans quatre cas seulement, il a été noté que le patient pratique la langue des signes. Pour finir, les données des registres IC n'autorisent des comparaisons ni avec les chiffres de l'OFS sur les aides auditives (car il existe des aides auditives autres que les implants cochléaires), ni avec les données relatives à la langue des signes.

⁹ Un implant cochléaire (IC) est une aide auditive pour sourds. L'implantation n'est envisageable que si le nerf auditif fonctionne. L'implant se compose d'un contour d'oreille (muni d'un microphone et d'un processeur) et d'un élément implanté comportant des électrodes reliées à la cochlée.

Conclusions

Le projet dont nous rendons compte ici a consisté à analyser les données que le nouveau système de recensement produit sur la langue des signes, les troubles de l'audition et les aides auditives. Dans le relevé structurel, les personnes interrogées peuvent – si elles le souhaitent – indiquer qu'elles pratiquent la langue des signes. La question sur la langue principale comporte plusieurs réponses à choix et un champ vierge où l'on peut indiquer des langues autres que celles proposées à choix. Le fait qu'il s'agit d'une enquête écrite est avantageux pour les personnes qui souffrent de troubles de l'audition. Mais il faut tenir compte des éléments suivants:

- La pratique d'une langue est toujours liée à un contexte. Or dans le relevé structurel, il n'est possible de faire mention de la langue des signes que dans le cadre de la question relative à la langue principale. Les comparaisons avec les données des écoles pour sourds montrent qu'il en résulte une nette sous-estimation du nombre de personnes qui pratiquent la langue des signes. L'OFS ne traite pas ces données et ne les publie pas. Dans le relevé structurel, les questions sur les langues ne sont pas axées sur la langue des signes. Elles ne permettent donc pas d'étudier les problématiques liées à cette langue.
- Une enquête téléphonique ne se prête pas à la collecte de données sur les troubles de l'audition.
- L'échantillon du relevé structurel est trop petit pour permettre d'analyser les rapports entre la pratique de la langue des signes et d'autres variables. Il ne permet pas non plus d'effectuer des analyses sur des portions de territoire limitées comme le canton ou la ville de Zurich. La marge d'incertitude est considérable. Cela vaut également pour l'évolution de la pratique de la langue des signes au cours du temps: les intervalles de confiance sont trop grands. L'échantillon du relevé structurel n'a pas été conçu pour ce type d'analyse.
- Les données de l'OFS ne permettent pas d'étudier les corrélations entre la langue des signes, les troubles de l'audition et les aides auditives.

Ces corrélations ont pu être analysées grâce aux données des écoles pour sourds. Il est ainsi apparu que la langue des signes se pratique en association et non en concurrence avec les aides auditives.

Klemens Rosin, service statistique de la ville de Zurich

Remerciements

Harry Witzthum (Fédération suisse des sourds SGB-FSS)
Daniel Artmann (Zentrum für Gehör und Sprache Zürich)
Peter Bachmann (Oberstufe für Gehörlose und Schwerhörige)

Références

Office fédéral de la statistique (2013) *Enquête suisse sur la santé 2012. Conception, méthode, réalisation*, Neuchâtel

Bundesrat (2017) *Das neue Volkszählungssystem. Evaluationsbericht des Bundesrates*, Bern

Statistik Stadt Zürich (2016) *Wie spricht Zürich? Sprachen in der Stadt Zürich und Erkenntnisse für die Integrationsförderung*, Zürich

Statistik Stadt Zürich (2019) Webseite zu Sprachen in der Stadt Zürich. <https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/statistik/themen/bevoelkerung/nationalitaet-einbuengerung-sprache/sprache.html>

Informations complémentaires

La **convention-cadre pour la protection des minorités nationales** est le premier instrument multilatéral européen juridiquement contraignant consacré à la protection des minorités nationales. Elle a pour objet de protéger l'existence des minorités nationales sur le territoire respectif des Parties et vise à promouvoir une égalité pleine et effective des minorités nationales en assurant les conditions propres à conserver et développer leur culture et à préserver leur identité. La Suisse l'a ratifiée en 1998 et la convention-cadre est entrée en vigueur le 1^{er} février 1999. À ce jour sont reconnus en Suisse comme minorités nationales les minorités linguistiques nationales, les membres de la communauté juive et les Yéniches et Sinti et Manouches, qu'ils soient nomades ou non.

La commission fédérale aux questions de migration (CFM) traite également les questions **d'identité** et d'appartenance. Par le biais de la construction d'identités communes, des groupes de personnes peuvent être mobilisés pour revendiquer des intérêts spécifiques et agir stratégiquement en conséquence.

L'enquête sur le **vivre ensemble en Suisse (VeS)** a pour objectif de présenter une image fiable des enjeux soulevés par la cohabitation des différents groupes vivant actuellement dans le pays. Les résultats permettent de connaître les attitudes, opinions et perceptions de la population. Des chiffres sont présentés dans sept domaines clés nous renseignant – directement ou indirectement – sur les questions de diversité, de racisme et d'intégration. Dans un module d'approfondissement de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse, sont recensées des opinions, des perceptions et des stéréotypes de la population de la Suisse envers les **personnes noires**.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Centre d'information, Section Démographie et migration,
tél. 058 463 67 11

Rédaction: Fabienne Rausa, OFS

Contenu: Marion Aeberli, OFS; Maik Roth, OFS;
Klemens Rosin, Statistik Stadt Zürich

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 01 Population

Langue du texte original: français, allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2019
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 239-1902-05